UN NON-LIEU EN FAVEUR DE WAILLIEZ QUI TUA SON BEAU-PÈRE A BEUGNIES

Nous avons relaté la tragédie qui s'était déroulée à **Beugnies**, le 17 septembre dernier, au domicile de M. René Wailliez, horticulteur-pépiniériste. Celui-ci se trouvait dans la salle à manger de son habitation en compagnie de sa femme et de sa grand'mère, lorsqu'ils virent arriver leur beau-père et fils, Henri Bétry. Ce dernier, après avoir embrassé sa mère, exigea, sur un ton impératif, qu'on lui remette de l'argent. Sur la réponse faite par M. Wailliez, son beau-père porta la main droite à la poche arrière de son pantalon pour y prendre son revolver. Prévoyant le geste et sachant que son beau-père avait proféré contre eux des menaces de mort à plusieurs reprises, il s'arma lui-même d'un revolver et fit feu plusieurs fois dans la direction de M. Henri Bétry, qui tomba mortellement blessé.

M. René Walliez et sa femme se réfugièrent chez des voisins.

Le Parquet d'Avesnes se transporta sur les lieux et M. René Wailliez fut arrêté et conduit à Avesnes pour y être écroué.

Le 7 octobre, à la suite des renseignements fournis sur le compte de l'inculpé, très bien noté et en raison des circonstances dans lesquelles le drame s'était déroulé, M. Walliez, à la demande de son avocat, fut mis en liberté provisoire.

L'instruction a permis de demontrer que la gendre de M. Henri Bétry avait agi en état de légitime défense.

En effet, l'amie de la victime a déclaré que Bétry portait toujours sur lui un revolver, qu'elle en avait peur et qu'à plusieurs reprises il avait dit qu'il ferait « l'affaire » de son beau-fils et peut-être aussi de sa mère.

Dans ces conditions, M. Grosjean, juge d'instruction, a conclu à un non-lieu.

Cette nouvelle a été accueillie très favorablement par la population de **Beugnies**, où M. René Wailliez est très bien considéré. Les renseignements les plus élogieux ont été fournis sur son compte par les autorités et les personnes entendues par le juge d'instruction.

L.

COUR D'APPEL DE DOUAI

L'histoire d'nn coup de sifflet et d'un coup de matraque à Wattrelos

M. Paul Vandervinken, cafetier au lieu dit le « Fort Chabrol », à **Wattrelos**, sifflait son chien qui venait de s'échapper. Le douanier Roche, qui passait à vélo devant le café, s'imagina que ce coup de sifflet s'adressait à lui. Il s'arrêta, prit le cafetier à partie et lui porta un coup de matraque ; c'est du moins ce qu'affirme ce dernier.

Le Tribunal de Lille condamna le douanier à 16 fr. d'amende avec sursis et acquitta M. Vandervinken qui était poursuivi pour outrages.

L'Administration des Douanes fit appel et déposa des conclusions tendant à établir la culpabilité du cafetier, auquel elle réclame 500 fr. de dommages-intérêts.

Dans cette affaire, que plaidèrent voici deux jours, Me Allaert pour le douanier et Me Meigné pour M. Vandervinken, la Cour rend l'arrêt suivant :

Elle estime que dans cette zone frontière où se sont déroulés les faits, certains témoignages défavorables au douanier, paraissent suspects. Elle réforme donc le jugement de Lille.

Le douanier Roche est acquitté, tandis que Vandervinken est condamné à 15 jours de prison et à payer 500 fr. d'indemnité à la partie civile.

L'immoralité d'un gendarme à Cambrai

Le gendarme Emile Lehoucq, accusé de s'être livré à des scènes d'immoralité scandaleuses, avait été poursuivi pour outrages à la pudeur.

Le Tribunal correctionnel de Cambrai l'acquitta.

Sur appel du Parquet, l'affaire est revenue devant la Cour, la semaine dernière.

La Cour réforme le jugement de Cambrai. Elle condamne le gendarme Lehoucq à un mois de prison et à 50 fr. d'amende.

Abus de confiance à Lille

Vaguement agent d'assurances, Jean La...nd, précédemment condamné à 4 mois de prison pour émission de polices fictives, avait ensuite récolté en correctionnelle, à **Lille**, 2 mois de prison et 25 fr. d'amende pour avoir encaissé et empoché le montant de plusieurs factures au préjudice d'une distillerie.

Après plaidoiries de Me Parenty, représentant la partie civile, **la Cour déclare irrecevable l'appel du ministère public et confirme le jugement de Lille.**

Outrages à Lille

Un commencement d'incendie s'étant déclaré dans son usine, M. Cyrille Delmotte industriel à **Lille**, adressa au lieutenant de pompiers Leleu, des paroles tout à fait dépourvues d'aménité.

Poursuivi pour outrages, l'industriel fut condamné à 6 jours de prison avec sursis et 100 fr. d'amende.

En appel l'affaire est plaidée par Me Kah

La Cour supprime la prison, élève à 200 francs le taux de l'amende, mais accorde le sursis à l'industriel.

A Nenville-snr-Escaut, nn mineur martyrisait la fillette de sa femme

Marié en secondes noces avec Uranie Pichery, Victor Briffaut, mineur, à **Neuville-sur-Escaut**, ne pouvait souffrir l'une des enfants de sa femme, la petite Jeanne âgée de trois ans et demie.

Le cruel personnage martyrisait la fillette et l'accusation lui reproche même de lui avoir brûlé les mains avec des allumettes

Poursuivi devant le Tribunal Correctionnel de Valenciennes, Briffaut fut condamné à 3 mois de prison et 100 fr. d'amende.

En appel, l'affaire est plaidée par Me Escoffier qui indique que les faits ont été exagérés. Le défenseur souligne que la femme Briffaut a retiré sa plainte, qu'elle va être mère à nouveau et que la famille, avec six enfants, sera plongée dans la misère si le prévenu emprisonné ne peut lui apporter son salaire Et Me Escoffier sollicite l'indulgence.

M. le substitut général Dardot combat cette thèse et réclame au contraire, pour un acte aussi lâche, une sanction sévère

La Cour fait la part des choses. Elle condamne Briffaut à deux ans de prison avec sursis.

Pour les Assises

La Chambre des Mises en accusation a renvoyé devant la Cour d'Assises du Nord, Marcel Chaudelier, 19 ans, journalier à Maubeuge, inculpé de coups ayant entraîné la perte d'un œil et pour coups mortel, Joseph Reyus, 43 ans, journalier à Valenciennes

Pour le tribunal militaire

La Chambre d'Accusation a d'autre part renvoyé devant le Tribunal militaire permanent de Lille, Fernand Bizet, maréchal des logis au 6e Spahis, à Compiègne, accusé de faux et de détournements.

LA CHERTÉ de la Viande dans le Nord

Des dispositions prises par le Préfet tendent à y porter remède

A la suite des travaux du Comité d'action économique du département (commission de la viande), M. le préfet du Nord vient de prendre un certain nombre de dispositions tendant à porter remède à la cherté de la viande et dont voici l'essentiel :

Une lettre aux maires

Aux maires du département, M. le préfet envoie d'abord la circulaire suivante :

« En exécution des instructions des 20 juillet et 6 septembre 1932, de M. le ministre de l'Intérieur, un Comité économique a été constitué dans le département en vue de rechercher les moyens à mettre en œuvre pour lutter efficacement contre la cherté de la vie.

» Au cours de ses travaux, la commission (section de la viande), composée de représentants des services techniques, des municipalités, de la production, des consommateurs et de délégués des syndicats de la boucherie, a constaté que les prix de la boucherie de détail étaient loin d'être ajustés à ceux de la production.

» La commission a été amenée à rechercher s'il ne convenait pas de fournir à l'acheteur, pour les viandes de bœuf, de veau, de mouton et de porc, des indications lui permettant de suivre plus aisément les fluctuations des prix et d'être renseigné sur les cours maxima au-dessus desquels les prix n'étaient pas normaux.

» Elle n'a pas entrepris, pour l'instant, d'établir un véritable barème ou une taxation.

» A la suite d'un accord intervenu avec les délégués de la boucherie de Lille, elle s'est bornée provisoirement à indiquer une certaine proportion entre les cours à la production et les prix maxima au détail, aboutissant ainsi à des chiffres, qui n'ont pas paru, à certains de ses membres, correspondre à la baisse beaucoup plus importante des prix de gros depuis quelques mois, mais que la commission, dans son ensemble, a estimé cependant représenter un certain progrès sur l'état de choses actuel, notamment en régularisant des prix qui affectent parfois, dans la même ville, des différences considérables et en permettant au consommateur un contrôle facile.

» Dans les communes où des prix inférieurs sont pratiqués, ces prix devront être maintenus et il vous appartient d'y tenir la main.

» Pour le cas où, dans d'autres communes, les bouchers demanderaient des prix dépassant le cours normal, vous auriez à intervenir de façon instante auprès d'eux, à l'effet d'obtenir qu'ils mettent leurs prix en concordance avec lesdits cours. Il est légitime et naturel que vos démarches et vos efforts s'exercent en ce sens, puisque je n'ai pas besoin de le rappeler, la loi vous donne jusqu'au pouvoir de recourir à la taxation ».

Un tableau indicatif des prix maxima de vente au détail du bœuf

D'après le Comité d'action économique, M. le préfet donne ensuite un tableau *indicatif* des *prix maxima* de vente au détail, de la viande de bœuf.

Il déclare : « Ces prix maxima ont été établis par la commission de la viande, en accord avec les représentants du Syndicat de la boucherie. Ils sont basés sur les conditions économiques générales actuelles et tiennent compte des prix de gros majorés du bénéfice du boucher, et des frais généraux supportés par le commerce de la boucherie dans les grands centres, tels qu'ils ont été demandés par les délégués du Syndicat de la ville de Lille. Les prix doivent être diminués dans les localités où les frais généraux sont moindres.

» Quand les marchandises seront achetées en gros au kilogramme, aux abattoirs, halles centrales et marchés de l'arrondissement de Lille, en 1re qualité, 7 fr. 75, en 2e qualité, 6 fr. 75, en 3e qualité, 6 fr. 25, les prix de vente au détail, au kilo, devront être les suivants selon les qualités (1re, 2e ou 3e) et les morceaux : filet, 24, 21,50, 25,50 ; rumsteeck (aloyau-contrefilet), 19,75, 17,50, 16,50 ; levée ou quart, gros flanchet, boule, bifteks, badart ou tranche grasse, entrecôtes, 18,25 16,50, 15,50 ; bavette d'aloyau, 17,75, 15,75 15,25 ; hampe ou entrechair, 15,75, 14, 13,25 ; carbonades, 10,25, 9,25, 8,75 ; rognons de chair, 14,75, 13,25, 12,50 ; épaule sans os, 13,25, 12, 11,25 ; nœud du roi (gîte à la noix), pièce à queue, carotte (aiguillette baronne), 11,25, 10, 9,50 ; épaisse raccourse, dessus de côtes, atteinte (3 côtes), 9,75, 6,75, 6,25 ; épais flanchet, 8,75, 7,75, 7,25 ; jarret, poitrine, plat de côtes (mince raccourse), croisure, collier, Jumeaux d'épaule, 6,75, 6, 6,50 ; graisses, 5, 5, 5 ; os, 0,65, 0,65, 065.

» Ces prix sont applicables à partir du 28 novembre 1932 jusqu'à nouvel avis ».

Le contrôle de l'acheteur

Ces prix sont susceptibles de révision et, tous les 15 jours, à compter du 28 novembre, le public sera informé, au moyen d'un avis adressé aux maires et à la presse, du cours normal (1re, 2e et 3e qualités) de chaque morceau de viande mis en vente.

Ainsi informé, l'acheteur pourra exercer son contrôle à l'aide d'une fiche qui pourra lui être délivrée au moment de l'achat, et qui indiquera la désignation du morceau de viande, la qualité de la bête, le poids du morceau et le prix.

Il apparaît donc que le contrôle de l'acheteur joue, dans l'esprit du Comité d'action économique et de M. le préfet, un grand rôle dans la baisse éventuelle espérée.

C'est ainsi que, lorsque le boucher aura acheté sa viande en gros au prix, par exemple, de 7 fr. le kilo, l'acheteur sera en droit d'exiger les prix suivants selon les morceaux : filet 22,25 le kg. ; rumsteack (aloyau-contrefilet), 16 ; levée ou quart, gros flanchet, boule, bifteck, badert ou tranche grasse, entrecôtes, 17 ; bavette d'aloyau, 16,25 ; hampe ou entrechair, 14,50 ; carbonades, 9,50 ; rognons de chair, 13,50 ; épaule sans os, 12,25 ; nœud du roi (gîte à la noix), pièce à queue carotte (aiguillette baronne), 10,50 ; épaisse raccourse, dessus de côtes, atteinte (3 côtes), 9 ; épais flanchet, 6 ; jarret poitrine, plat de côtes (mince raccourse), croisure, collier, jumeaux d'épaule 6,25 ; graisses, 5 ; os, 0,65.

— Tel est l'essentiel des dispositions prises par M. le préfet du Nord dans le but de remédier à la cherté de la viande.

LE CLERC ESCROC DE BÉTHUNE CONDAMNÉ A VINGT MOIS DE PRISON

IL DEVRA EN OUTRE RESTITUER TOUTES LES SOMMES VOLÉES

Ainsi que nous l'avions annoncé, a comparu hier, à l'audience de l'après-midi, devant le Tribunal Correctionnel de Béthune, le clerc principal d'huissier, Henri Jonville, âgé de 46 ans, demeurant rue du Couvent à **Béthune**, inculpé de détournement de correspondance et d'un mandat de 11.893 fr. au préjudice de son patron.

Nous avons d'ailleurs donné connaissance des déplorables antécédents de Jonville qui, pendant la guerre en 1917, fut condamné à 5 ans de travaux forcés et à la dégradation militaire pour faux en écriture privée, faux, usage de faux et vol Militaire comptable.

En 1925, Jonville fut à nouveau condamné par le Tribunal correctionnel de **Lille**, à deux peines de 1 mois et 25 fr. d'amende pour abus de confiance.

Après l'audition de l'inculpé et des témoins, la parole est donnée à la partie civile représentée par Me De l'Estoile, qui réclama la restitution des sommes dérobées par Jonville.

M. Dieusidon, substitut du Procureur de la République, qui occupe le Ministère public, en un réquisitoire sévère, demanda une exemplaire condamnation contre Jonville, qui a abusé de la confiance de son patron.

Ce fut alors à Me Randoux, avocat au Barreau de Béthune, de présenter la défense de son client.

Me Randoux sollicita fort habilement l'indulgence du Tribunal et lui demanda de ne pas tenir compte du passé de son client.

Le Tribunal rendit alors son jugement condamnant Jonville à 20 mois de prison, à 1 fr. de dommages-intérêt pour la partie civile et à la restitution des sommes escroquées.

DES ÉPIDÉMIES DANS LA RÉGION de Landrecies Maroilles et Prisches

Avec le mauvais temps, une recrudescence de maladies épidémiques s'est manifestée dans la région de **Landrecies, Maroilles et Prisches**.

La dyphtérie a atteint quelques enfants et à **Maroilles**, un cas mortel a été enregistré. Quelques cas à **Landrecies** ont été soignés à temps et le fléau a pu être enrayé

L'hiver dernier on a enregistré également plusieurs cas de dyphtérie, dont un mortel.

La Municipalité a tenté d'enrayer le mal en organisant la vaccination gratuite. Malheureusement, beaucoup de parents n'ont pas compris le but de la Municipalité et le pourcentage des vaccinés a été très faible. Les écoles ont été désinfectées.

Plusieurs cas de fièvre scarlatine et de varicelle ont été également enregistrée.

Toutes les mesures d'hygiène et de désinfection ont été prises par la Municipalité, d'accord avec le service d'hygiène.

UNE PÉNIBLE AFFAIRE DE MŒURS

Deux arrestations à Valenciennes

Mercredi dernier, M. Decarpigny, chef de la police des chemins de fer, prévenait M. Ucciani, commissaire divisionnaire de la 2e brigade de police mobile, qu'un individu paraissant âgé de 45 ans, se trouvait dans la salle d'attente de la gare de **Lille** et avait une attitude assez singulière à l'égard d'une fillette qui l'accompagnait.

M. Ucciani délégua pour enquêter M. l'inspecteur principal Diependaele, accompagné des inspecteurs Marteau Cochet et Cappe.

Les policiers ne tardèrent pas à révéler une pénible et délicate affaire de mœurs.

Un dégoûtant personnage

L'homme était un terrassier, originaire de **Valenciennes, Jules Jallain**, sans domicile fixe. La fillette était une jeune polonaise, âgée de 15 ans, Sophie B..., dont la famille demeure à **Billy-Montigny**.

L'histoire de ce chemineau et de cette gamine ne tarda pas à être éclaircie grâce aux investigations des policiers. Elle a eu son épilogue hier, devant le juge d'instruction de Valenciennes, qui a fait écrouer les deux personnages.

Le 10 novembre, la jeune Sophie, très délurée pour son âge, était venue à **Lille** « chercher du travail », dit-elle. Devant la gare, vers 15 heures, elle rencontra Jules Jallain, dont l'allure de mendigot l'effaroucha si peu qu'elle consentit à le suivre à **Valenciennes**, où Jallain se faisait fort de trouver un emploi à sa protégée. Le couple fit la route de **Lille à Valenciennes** à pied. Le 10 au soir, l'homme et la fillette couchèrent à la belle étoile à **Saint-Amand** ; ils passèrent la nuit du 11 dans une meule à **Merly**. Sophie B... ne refusa rien à son compagnon de rencontre.

A Valenciennes

Le 12 au matin, Jallain ne sachant plus que faire de cette fillette précoce, mais embarrassante, s'en fut trouver une jeune femme, Mme T. T..., demeurant place des Wantiers et lui demanda d'héberger la Polonaise. Mme T... ne crut sans doute mieux faire qu'en confiant Sophie B..., à un compatriote de celle-ci J. K..., 47 ans, qui emmena la gamine et durant deux jours lui donna bon gîte et le reste, puis pris de scrupule la renvoya à **Billy-Montigny**, dans sa famille, avec 25 francs.

Dès que Jallain apprit que sa protégée avait reçu de l'argent, il revint et demanda sa part du « petit bénéfice ».

Sophie B..., retourna dans sa famille, mais l'aventure ne lui ayant sans doute pas déplue, elle était revenue se mettre sous la tutelle de Jallain, lorsque survinrent à propos les policiers.

M. Engels, juge d'instruction, a fait écrouer Jallain et Sophie B..., sous l'inculpation de vagabondage et d'outrages publics à la pudeur.

L'instruction établira si d'autres personnes sont passibles de poursuites.

LA 27e EXPOSITION INTERNATIONALE D'AVICULTURE, AU PALAIS RAMEAU, A LILLE

Le Palais-Rameau serait-il transformé en une véritable arche de Noé ? C'est ce que nous laisse supposer le mouvement incessant d'animaux de toutes natures qui, par bandes, pénètrent sous la coupole.

Il fallait oser pour réussir et le secrétaire-général des Aviculteurs du Nord de la France réussit dans toutes ses entreprises.

Malgré la crise et les ennuis de toutes sortes, il a pu grouper dans le Palais-Rameau plus de trois mille sujets que lui confient trois cent cinquante exposants venant de tous les coins de la France et de l'étranger. Nos amis les Belges, qui considèrent l'Exposition d'Aviculture de Lille comme la première de France, ont envoyé 504 sujets de toute beauté, destinée à montrer en France les plus beaux spécimens de l'élevage belge.

La totalité des animaux de basse-cour et d'agrément s'y trouve représentée : volailles de toutes races et variétés, volailles du Nord de la France, Bourbourg, Combattants, volailles de Bresse, Gâtinaises, Faverolles, Marandaises (la poule aux œufs de Pâques) races belges : Malines, Braekel ; races anglaises, américaines, italiennes, hollandaises ; races pour la ponte et races pour la chair ; volailles de luxe, toutes les dernières créations s'y trouvent représentées.

Le Nord tient à montrer ses carneaux, ses mondains ; les Belges nous parlent de Boulants et envoient le formidable chiffre de 205 sujets pigeons de luxe, pigeons de fantaisie, frisés, cravatés, huppés ; toutes ces variétés se trouvent représentées.

Les lapins, eux aussi, étalent leur fourrure : Géants des Flandres, Argentés de Champagne, Chinchillas, Rex (100 sujets).

Les grandes fermes et centres d'élevage nous confient leurs palmipèdes : les canards de Rouen, les Aylesbury, oies de Toulouse, dindons divers.

Faisant un cadre à ces volières pleines de vie, les marchands de matériel offrent aux visiteurs les couveuses, éleveuses, poulaillers et divers produits de l'apiculture : miel, etc...

Les opérations du jury auront lieu le samedi 26 courant, de 8 h. à 14 heures.

L'Exposition sera ensuite ouverte au public et des catalogues seront immédiatement mis à sa disposition afin d'effectuer ses achats de sujets.

UN GRAVE ACCIDENT S'EST PRODUIT A MOUVAUX

Une camionnette fut coincée entre un arbre et le tramway E. L. R. T. et il y eut plusieurs blessés ou contusionnés

Lundi après-midi, à **Marcq-en-Barœul**, une voiture automobile dont l'arrière était encore sur les voies du tramway, fut culbutée par le tram de l'E. L. R. T..

Un nouvel accident, en de multiples points analogue au précédent, s'est déroulé hier matin, sur le boulevard de **Lille à Tourcoing**, à proximité du carrefour des Trois-Suisses, à **Mouvaux.**

Un arbre bordant la voie des tramways arrêta la voiture projetée par le tram. L'automobile fut coincé et le tram dérailla. Il y eut plusieurs blessés et d'importants dégâts matériels.

Une camionnette traversait les voies

Hier matin, vers 11 h., une camionnette d'un assez fort tonnage, venant de **Lille** et se dirigeant vers le carrefour des Trois-Suisses, roulait sur le Nouveau-Boulevard.

La voiture transportait un chargement de 1.000 kilos de viande, à livrer à **Mouvaux.** Elle était pilotée par M. Victor Plouviet, entrepreneur de transport, domicilié 65, rue Henri Carette, à **Roubaix**. Celui-ci était accompagné de M. Arthur-Masquelier, boucher, demeurant 11, rue Pasteur, à **Carvin** (Pas-de-Calais).

Un peu avant d'atteindre le carrefour des Trois-Suisses, à deux cents mètres environ de ce rond-point, le chauffeur aperçut sur sa droite un passage en terre battue, traversant les voies du tramway. Ce passage est utilisé par les riverains du Nouveau-Boulevard et plus particulièrement par M. Cunin, dont l'habitation se dresse juste en face.

Au lieu d'aller virer aux Trois-Suisses, M. Plouviet, qui voulait gagner la rue de Roubaix, crut pouvoir emprunter ce passage et engagea sa voiture sur les voies.

Le malheur voulut qu'à cet instant précis le tramway No 3, venant de **Lille**, arriva en cet endroit. Le mécanicien du lourd convoi avait freiné sa voiture, mais il ne put ralentir suffisamment pour éviter la camionnette qui traverseit.

EN HAUT : L'avant du tramway complètement démoli
EN BAS : La position des deux véhicules après l'accident

Le terrible choc

L'arrière de la camionnette fut heurté par le côté droit de l'imposante motrice, qui la projeta en avant. L'automobile alla heurter et déraciner un des hauts peupliers qui bordent la route, cependant que le tramway, ayant *poursuivi* sa course, vint la coincer contre l'arbre.

La camionnette fit un tête-à-queue, tandis que dans un fracas épouvantable, les quatre roues avant du tramway sortaient des rails.

Plusieurs blessés

L'avant de la motrice fut complètement défoncé et le châssis tordu.

Sur la plate-forme, le mécanicien, M. Léon Decreus, rue de la Petite-Hollande, à Marcq, et le receveur, M. Van Costenoble, 21, rue des Parvenus, à Marcq, étaient seuls. Par un hasard providentiel, le receveur sortit indemne de l'accident, quant à son collègue, il fut projeté violemment sur le côté et blessé au front. Conduit immédiatement au Café des Trois-Suisses, il reçut les soins de M. le docteur De...ont qui diagnostiqua une plaie contuse dans la région frontale et des contusions à la cuisse. On put ensuite le reconduire à son domicile.

A l'intérieur de la motrice, une quinzaine de personnes avaient pris place. Elles en furent, comme les automobilistes, d'ailleurs, quittes pour la peur ou pour des commotions, à l'exception de M. Henri Cornuelle, 13, rue du Chalet, qui a été contusionné aux jambes.

Les passagers de la remorque n'eurent aucun mal.

L'enquête

Quelques instants après l'accident, M. Aubert, commissaire de police de **Mouvaux**, arrivait sur les lieux et commençait son enquête.

On pouvait aussi remarquer la présence de MM. Surmont, maire de Mouvaux ; Dorleux, adjoint ; Deroiz, secrétaire de mairie ; Levaux, curé de Saint-Germain ; Lenfant, commissaire central à Tourcoing ; Salembien, adjoint au maire ; Dael, inspecteur de police, et Jérôme, chef de service à l'E. L. R. T.

Le garde champêtre Renard dirigea le service d'ordre.

Le transbordement des voyageurs dut être effectué durant plusieurs heures, jusqu'au moment où une équipe d'ouvriers avant pu remettre le tramway sur rails, celui-ci fut remorqué.

Un garde champêtre pris d'une syncope

Comme il arrivait sur les lieux de l'accident, le garde champêtre Waitel s'affaissa tout à coup.

On le crut frappé d'une congestion et on le transporta au café des Trois-Suisses, où il reçut les soins de M. le docteur Deldalle. Peu de temps après il se remettait.

J. D.

UN FAUX MONNAYEUR A ÉTÉ ARRÊTÉ

Il changeait chez les commerçants de faux billets de 10 francs

On a enfin mis la main sur l'un des malfaiteurs qui, fabricants de fausse monnaie, inondent le commerce de leurs coupures imprimées sur du papier non filigrane

Grâce à de perspicaces commerçants, l'un de ces individus a pu être arrêté hier à Dunkerque. Voici dans quelles circonstances.

Il pouvait être près de 10 h., hier matin, quand le marchand de primeurs, M. Robert Hames, tenant boutique rue du Président-Wilson, eut à vendre un fruit à une personne qu'il ne connaissait point

L'homme lui demanda une banane, qu'il régla avec un billet de 10 francs.

Le client partit, M. Hames eut de suite un doute sur l'authenticité de la coupure car cette dernière était beaucoup plus veloutée que les billets de dix francs.

Il se précipita dans la rue à la recherche de son peu scrupuleux client, qu'il vit sortir d'un comptoir buvette, tenu par M. Jacob Joseph, retraité des douanes.

Il y pénétra et demanda à voir la coupure avec laquelle l'individu avait payé sa consommation. Elle était en tous points semblable à celle qui lui avait été remise.

Dès lors, notre bomme fut filé. MM. Louis Decroo et Valéry Hallevaert, consommateurs, s'employant à cette tâche. Le quidam entra alors à la pâtisserie Mathe. Il y refilait un faux billet, quand le brigadier de police Dequeker et deux agents, qu'on avait requis, firent irruption dans le magasin.

DES AVEUX

Pris, le faux-monnayeur reconnut aussitôt sa culpabilité. On le conduisit devant M. Jeaumet, commissaire de police, auquel il déclara se nommer Armand Jaccaz, né à Paris le 2 janvier et possèder chambre dans cette ville, au 6e étage du 18, boulevard Arago.

C'est là qu'il « travaillait » son papier monnaie à l'aide d'une pierre lithographique.

M. Jeaumet a entendu de plus les divers commerçants qui ont été victimes des procédés de Jaccaz.

Une valise contenant de l'argent, et qu'avait laissée dans un café de la rue Belle-Vue le faux monnayeur, a été saisie.

Jaccaz a été trouvé porteur de 700 fr. de faux billets. Il avait payé son déplacement en chemin de fer avec des coupures de ce genre.

La sûreté générale à Paris a été prévenue des agissements de Jaccaz, qui a d'ailleurs passé des aveux complets.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Deux blessés dans une collision d'autos, à Illies

Une pénible collision s'est produite dans l'après-midi de vendredi sur la route de **Lille à La Bassée**, sur le territoire d'**Illies.**

Vers 16 h. 45, une auto dans laquelle se trouvaient M. René Vandenbrocke et sa femme, suivaient la grande route se dirigeant vers Lille, lorsque arrivés à proximité du cimetière allemand, ils aperçurent une camionnette venant en sens inverse, allant vers Béthune.

Pour des motifs que l'enquête essayera d'établir, la camionnette roulait en zigzaguant à travers la route. M. Vandenbrocke, intrigué, allait stopper, quand le camion se porta brusquement sur la gauche.

Voulant éviter une collision, l'automobiliste appuya sur sa gauche, mais le chauffeur de la camionnette, redressant sa voiture, vint heurter violemment par le travers la voiture, qui fut projetée sur le côté gauche de la route. Quant à la camionnette, elle fit un tête-à-queue complet et vint se renverser sur le bas-côté de la route.

Le chauffeur, qui était évanoui et se trouvait pris sous les débris de son véhicule, fut retiré de sa critique position par des passants, attirés par le bruit de la collision.

Le docteur Vielledent, revenant de La Bassée, examina le chauffeur, Flahaut Désiré, 28 ans, de **Bruay-en-Artois.**

Comme il se plaignait de douleurs dans le ventre, le docteur le fit transporter dans un hôpital à Lille. On ne peut, quant à présent, se prononcer sur son état.

M. Vandenbrocke, mutilé de guerre, demeurant 25 bis, rue Princesse, à **Lille**, put se tirer indemne de l'accident. Il n'en fut pas de même de son épouse, qui, blessée au visage par des éclats de verre, porte des contusions aux genoux et aux bras.

Elle a pu regagner Lille, *où* elle va être examinée par un docteur.

Les deux voitures ont subi des dégâts très importants.

La gendarmerie de La Bassée avisée, s'est rendue sur les lieux et a procédé aux constatations d'usage afin d'établir les responsabilités de cette grave collision.

Une femme de Tourcoing heurtée par une auto à Lille

Hier, vers 15 h. 50, au carrefour du boulevard Carnot et de la rue des Arts, à **Lille**, s'est produit un accident.

Au moment où Mme Elodie Vermeulen, âgée de 30 ans, demeurant 50, rue de Belfort, à **Tourcoing**, et Mlle Suzanne Maréchal, professeur de musique, âgée de 27 ans, demeurant également à **Tourcoing**, rue d'Anvers, traversaient la chaussée, une auto de la grande blanchisserie Cauche-Montaigne, de **Lambersart** surgit, conduite par son propriétaire.

Mlle Maréchal réussit à gagner le trottoir opposé, tandis que Mme Vermeulen roulait sous l'auto.

Un automobiliste de passage, M. Bernier, s'offrit à transporter la blessée à l'hôpital Saint-Sauveur, à Lille, où les praticiens constatèrent qu'elle portait une plaie à la cheville gauche et une blessure au ventre en apparence assez grave.

L'agent Abraham, du 2e arrondissement, se trouvait sur les lieux au moment de l'accident et procéda à une enquête.

DEUX ACCIDENTS DU ROULAGE, A MENIN

Hier dans la matinée, sur la chaussée qui mène de Menin à Wervicq eu lieu une collision entre l'auto du messager Léon Six, de Wervicq et le camion d'une brasserie d'une firme de Gand. La collision fut si forte que le camion fut presque jeté dans le fossé. L'auto de M. Six a été fortement endommagée.

L'accident est dû au mauvais état de la route à cet endroit, et les conducteurs d'autos ont beaucoup de peine pour rester sur le côté de la route.

La gendarmerie de Menin a été sur place pour y faire une enquête.

— Un autre accident s'est produit dans la rue de Wervicq, presque en face du café Au Nouveau Soleil.

M. *Robert Gryson*, journalier, âgé de 35 ans, demeurant cette ville, Haut-Chemin, 4, se dirigeait vers sa demeure, conduisant son vélo à la main et marchant près du trottoir gauche de la rue en conversation avec un ami.

Une auto, appartenant à M. Duyveraedt, négociant, habitant à Roulers, rue de l'Est et piloté par son chauffeur, M. Jules Werbrouck arriva derrière M. Robert Gryson et se dirigeant dans la même direction.

L'auto devant dépasser un autre véhicule, le chauffeur dirigea la voiture vers la gauche et M. Gryson fut happé et renversé. M. le docteur Vandenbulcke a soigné le blessé qui portait de multiples contusions à la tête.

La bicyclette a été complètement détériorée. Une enquête est ouverte par la gendarmerie locale.

TROIS BRACONNIERS ARRÊTÉS PRÈS D'AMIENS

SURPRIS PAR UN VIEUX GARDE ILS L'AVAIENT FRAPPE SAUVAGEMENT

M. Mennechez, âgé de 73 ans, garde particulier à Mereaucourt près d'Amiens effectuait à 17 h. 30, une ronde dans un bois dont il a la garde, lorsqu'il aperçut trois braconniers qui prenaient des lapins à l'aide d'un furet. L'un d'eux portait un sac contenant une quinzaine de lapins. Malgré son âge, le garde n'hésita pas et rejoignit les braconniers en leur enjoignant de le suivre jusqu'à Mereaucourt.

Il les mit en joue avec son fusil mais avant qu'il eut pu se rendre compte de ce qui lui arrivait, il reçut un violent coup de bâton sur la tête et roula sur le sol.

Ses agresseurs s'emparèrent alors de son fusil dont les deux coups partirent sans atteindre personne. Puis, laissant le vieillard sur le sol, les braconniers prirent la fuite.

Revenu à lui, M. Mennechez regagna Mereaucourt et prévint les gendarmes de Poix. Il leur donna un signalement assez imprécis de ses agresseurs.

L'enquête fut menée sous la direction du capitaine de gendarmerie Holleville et, les gendarmes d'Hornoy qui participaient aux recherches, viennent d'arrêter les trois braconniers.

Il s'agit de Ponchon Oscar-Fortuné, 49 ans et ses deux fils Oscar, 26 ans et Bernard 25 ans, tous trois bûcherons, habitant Hornoy. Les enquêteurs avaient été amenés à les soupçonner et les ayant interrogés, ils relevèrent des contradictions dans leurs déclarations et décidèrent de faire une perquisition qui amena la découverte d'un paletot kaki compromettant : c'était celui porté par le père Ponchon lors de la scène. Mis en présence des trois hommes, le vieux garde les a formellement reconnus.

Ponchon et ses deux fils ont été déférés au Parquet d'Amiens et écroués à la prison de la route d'Albert. Ils seront poursuivis pour braconnage, coups et blessures à garde et vol. De plus pour avoir injurié les gendarmes enquêteurs, le père Ponchon sera poursuivi pour outrages.

Prochaine inauguration du buste de M. A. Hadou à Hazebrouck

Ainsi que nous l'avons annoncé, le buste de M. Achille Hadou, ancien président de la Société d'Agriculture du Nord et de la Société d'Agriculture de l'arrondissement d'Hazebrouck, sera solennellement inauguré le lundi 5 décembre prochain, en présence de M. Roger Langeron, préfet du Nord et de personnalités politiques et agricoles de la région, au cours d'une assemblée générale de la Société d'Agriculture de l'arrondissement d'Hazebrouck.

Le buste est destiné à être placé dans la grande salle de réunions de la Maison

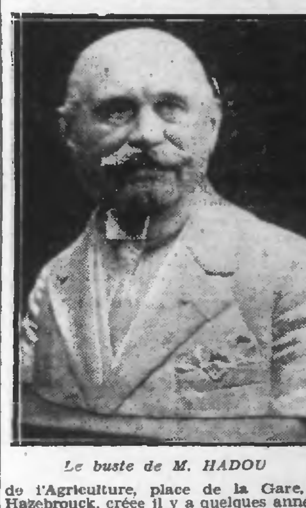

Le buste de M. HADOU

de l'Agriculture, place de la Gare, à Hazebrouck, créée il y a quelques années par M. Achille Hadou, alors président de la Société d'Agriculture, qui avait tenu à donner à cet important groupement un immeuble bien à lui, judicieusement aménagé, répondant aux besoins des nombreux agriculteurs.

Cette heureuse création devait servir à d'autres réalisations qui, depuis la mort de celui qui s'était plus que dévoué pour la cause agricole, ont été poursuivies par ses successeurs qu'il tenait au courant de ses projets. C'est ainsi que bientôt auront lieu dans cet immeuble les cours gratuits d'agriculture dont bénéficieront les enfants des agriculteurs.

L'endroit ne pouvait être mieux choisi, il restera pour ceux qui lui ont succédé un magnifique exemple de bonté et de désintéressement.

C'est à M. Joseph Cleenewerck, citoyen d'Hazebrouck, que l'on doit la réalisation de ce chef-d'œuvre.

La Société d'Agriculture avait accepté avec reconnaissance cette offre généreuse et avait décidé de faire coopérer le monde agricole à une souscription dans le but de couvrir les frais de coulage sur bronze et d'achat d'un socle pour supporter le buste, ce travail avait été confié à M. Pierre Vanbésien, le réputé maître-sculpteur d'Hazebrouck.

Les souscriptions nombreuses provenant des sociétés sœurs et d'humbles ouvriers des champs permirent la réalisation de ce projet.

Le statuaire a su reproduire les traits si familiers du disparu avec une telle vérité que son œuvre demeurera l'expression vivante de l'homme de grand cœur que fut M. Achille Hadou.

M. Joseph Cleenewerck n'est d'ailleurs pas à sa première création, il a déjà réalisé un buste saisissant de vérité de son père que l'on peut voir au cimetière d'Hazebrouck et celui du sauveteur Boulonnais qui est de toute beauté.

La politique régionale

PARTI SOCIALISTE

Un meeting à Lille

La Tournée de Masse organisée par le Groupe Socialiste au Parlement dans vingt villes de France s'est ouverte hier dans le Nord par un grand meeting, théâtre Sébastopol, à Lille.

Sous la présidence de **M. Roger Salengro**, député-maire prirent successivement la parole Mme Germaine **Picard-Moch** ; MM. Jules **Moch**, député de la Drôme ; **Montagnon**, député de Paris.

Le succès des orateurs, que remercie en excellents termes, **M. Bracke-Desrousseaux**, député du Nord, fut extrêmement vif et la salle multiplia ses ovations.

Au début de la réunion, les deux mille présents s'étaient levés en hommage à la mémoire de Marcel **Sembat** qui fut le prédécesseur de M. Montagnon, à la Chambre.

Ouvert et clos par la fanfare « L'Union » le meeting se termina dans l'enthousiasme et un cortège reconduisit les orateurs jusqu'à la place de la République où M. Roger **Salengro** invita les manifestants à se disperser.

Aux cris de « Libérez Nicole ! » la Jeunesse Socialiste se rendit ensuite au Consulat Suisse devant lequel elle chanta « l'Internationale ».